

Relevé de décisions du Comité Directeur du CID LPC

Sète – 10/03/2018

Le Comité Directeur a été convoqué le 06/02/2018 par Emmanuelle Ranchoup, Présidente du Comité Interdépartemental Languedoc Pays Catalan

Membres présents ou représentés :

Hervé Breton, Julien Cuny, Guillaume Duroux, Christian Fernandez de la Torre, Sylvie Gerbaix, Nathalie Hiessler, Jacques Lecomte (rep.), Franck Loiseau, Frédéric Lopez, Erick Lucat, Lucien Martinez, Franck Mathieu, Lucien Merlet, Vincent Munier (repr.), Caroline Pappalardo (repr.), François Pottier, Emmanuelle Ranchoup, Gilles Rovere, Jean-Claude Saunier et Yolaine Trichet-Loiseau.

20 membres sur 23 sont présents ou représentés : le quorum est atteint.

Emmanuelle Ranchoup ouvre la séance à 18h et est secrétaire de séance.

Pour rappel, l'ordre du jour figurant dans la convocation peut être résumé ainsi :

1. POINTS ADMINISTRATIFS :

- a. approbation du procès-verbal du Comité Directeur du 25/06/2017 ;
- b. point sur les licences et les clubs au 01/03/2018 ;
- c. enquête sur les pratiquant(e)s ;
- d. information sur la création de la Ligue Occitanie en octobre 2017 et question du logo.

2. POINT FINANCIER :

- a. point sur la situation en cours ;
- b. communication des RIB au trésorier pour faciliter les paiements ;
- c. demandes de subventions ;
- d. don à l'ENA.

3. POINTS TECHNIQUES :

- a. nouveaux BIFA et renouvellements à proposer à la Fédération ;
- b. nouveaux gradés ;
- c. examinateurs ;
- d. commission technique : intégration de nouveaux membres ;
- e. calendrier 2018/2019.

4. POINT MATERIEL :

- a. tatamis : information relative à leur localisation et convention avec Servian.

1. POINTS ADMINISTRATIFS

a. Approbation du compte-rendu du Comité Directeur du 25/06/2017

Emmanuelle Ranchoup demande si quelqu'un a des remarques à formuler sur le compte-rendu du Comité Directeur du 25/06/2017. Aucune remarque n'étant faite, celui-ci est mis aux votes et adopté à l'unanimité.

b. Point sur les licences et les clubs au 01/03/2018

Au 01/03/2018 le Comité Interdépartemental comptait 1053 licences (sur 1195 sur la totalité de la saison 2016-2017 incluant 45 licences de Kyudo) réparties sur 45 clubs.

N.B. actualisation au 14/03 : 1064 licences dont 690 renouvellements, 738 adultes (540 H et 198 F) et 326 enfants (212 G et 11 F).

Pour information et par comparaison au 13/03/2017 on avait 1127 licences (incluant 45 licences de Kyudo) dont 791 adultes et 336 enfants : enlevant le Kyudo cela faisait 1079 licences dont 746 adultes.

Il est à noter :

- que quelques licences supplémentaires sont attendues d'ici le 30/06/2018 (arrivées en cours de saison) ;
- que le Kyudo a quitté la FFAB en septembre 2017 pour rejoindre la FFJDA.

Des évolutions notées dans les départements et les clubs en positif comme en négatif, aucune règle ne peut vraiment être dégagée quant aux raisons justifiant une telle perte, sachant que les pertes enregistrées sont dans la moyenne des pertes enregistrées au niveau fédéral ainsi que dans l'autre fédération.

Pour autant, il est relevé que le point positif est que d'une année sur l'autre, le renouvellement des licences se situe toujours en moyenne autour de 60%, même si cela ne prend en compte que le renouvellement sur deux saisons et pas sur plusieurs pour savoir dans quelle mesure les pratiquant sont « vraiment » fidélisés sur plusieurs années ou pas et dans quelles proportions.

Cela n'empêche pas de se poser la question de la mise en place de moyens de communication pour la saison prochaine afin d'attirer de nouveaux pratiquants, avec si possible un budget dédié si l'état des finances le permet. Dans ce cadre, l'enquête en cours (cf. point suivant) pourrait peut-être apporter quelques pistes de réflexions pour développer l'attrait vers notre discipline.

c. Enquête sur les pratiquant(e)s

Une enquête sur les pratiquants a été lancée au niveau du Comité Interdépartemental.

Initialement créée par la Commission Nationale Féminine, elle a été ouverte aux hommes et aux femmes pour notre territoire afin d'essayer d'avoir un aperçu / une photographie des pratiquants : niveau et degré de formation en aikido, raisons d'éventuelles arrêts de la pratique, motivations pour venir à notre discipline et raisons qui pourraient causer l'arrêt de celle-ci, idées sur le développement de la communication auprès des femmes particulièrement.

La date limite de réponse à cette enquête a été fixée au **30/04/2018**, elle est disponible sur le site du Comité Interdépartemental en page d'accueil (avec soit un lien permettant de remplir le questionnaire anonyme en ligne, soit la possibilité de télécharger celui-ci et de le renvoyer par courrier ou mail).

Lien pour répondre en ligne : https://docs.google.com/forms/d/111apJNFVRnKJIAZBWdq8n1MssDu_n-cprgKKC4-RYI/viewform?ts=5a1dd262&edit_requested=true

Il est précisé qu'il est vivement recommandé de transmettre le plus largement possible ce questionnaire à tout pratiquant qui fréquente un cours adultes (même si la personne est adolescente), afin que les réponses puissent être obtenues auprès du plus grand nombre de licenciés. Le résultat n'en sera que plus utile si une proportion très représentative des licenciés du Comité Interdépartemental a répondu.

d. Information sur la création de la Ligue Occitanie et question du/des logos

Emmanuelle rappelle que les membres du Comité Directeur qui ont été élus lors du CD du 25/06/2017 pour constituer le futur Comité Directeur de la nouvelle Ligue Occitanie, à savoir Yolaine Trichet-Loiseau, François Pottier (en plus d'elle-même membre de droit), se sont rendus le dimanche 8 octobre à Fonsorbes (Haute-Garonne) pour créer la Ligue Occitanie avec trois membres de Midi-Pyrénées : Raymond Solano (Président du CID Midi-Pyrénées), Claudine Serpaud et Magalie Gauthier.

Le bureau de la nouvelle Ligue est le suivant :

- Président : Raymond Solano ;
- Vice-Président : François Pottier ;
- Secrétaire : Claudine Serpaud ;
- Trésorière : Emmanuelle Ranchoup.

La Ligue fonctionne pour cette saison (et au moins les deux suivantes) avec une dotation annuelle de 1000 € versés par la Fédération ; il a à ce jour été décidé de n'appliquer aucune cotisation supplémentaire pour les clubs.

Les membres de Midi-Pyrénées ont lancé le débat sur la création d'un logo pour cette Ligue, avec la possibilité d'avoir un logo commun (qui pourrait être décliné ensuite sur les deux CID) et l'appel à un graphiste pour la réalisation dudit logo (qu'il soit commun ou non). Emmanuelle propose de mettre au vote les questions suivantes :

- l'idée de faire un logo pour la Ligue Occitanie permet une identification visuelle, mais le Comité Directeur du CID LPC souhaite-t-il un logo distinct des deux logos des CID ou plutôt un logo qui serait commun avec des déclinaisons pour les deux CID ?
 - ⇒ **à l'unanimité, il est retenu d'avoir trois logos**, chacun gardant le « sien » (quitte à le modifier si bon lui semble) et avec la création d'un nouveau pour la Ligue, afin de ne pas perdre « l'identité » du CID LPC ;
- pour le logo de la Ligue Occitanie, vous paraît-il nécessaire de passer commande auprès d'un graphiste (devis sollicités : entre 300 et 500 € qui seraient payés par la Ligue) ou un appel à projet auprès des pratiquants vous paraît-il plus opportun (avec sélection par le CD des 3 à 5 projets qui pourraient être mis aux votes lors de la prochaine AG de Ligue) ?
 - ⇒ **à l'unanimité, il est retenu de faire un appel à projets auprès des pratiquants** avec vote sur ceux-ci (le projet retenu étant celui récoltant le plus de voix) lors de la première AG de la Ligue.

2. POINT FINANCIER

a. Point sur la situation financière en cours

Au 01/03/2018, la situation est la suivante :

- solde du compte courant : 3 239.22 € ;
- solde du livret : 11 009.18 € ;
- solde de la caisse : 257 €.

Soit un total de 14 505,40 €.

D'ici la fin de la saison (31/08/2018), le bilan estimé devrait être positif mais cela reste à confirmer ; s'il y a un excédent et en fonction du montant on pourrait s'interroger sur l'utilisation de cette somme pour la communication externe afin d'attirer de nouveaux licenciés.

Jean-Claude rappelle que la très grande majorité des clubs s'est acquittée de la cotisation de 31 €, à l'exception de 4 (1 club dans le Gard et 3 sur l'Hérault), qui ne sont pas des clubs actifs ; la seule « pression » que l'on peut mettre reste celle pour les candidats aux passages de grades de ces clubs (candidatures non recevables si les clubs ne sont pas à jour), mais ils n'en présentent généralement pas.

Il faut retenir que tous les clubs actifs et généralement présents sur les activités techniques et administratives du Comité Interdépartemental ont payé et c'est positif.

Jean-Claude présente aussi rapidement le bilan calendaire des dépenses (répartition par stage), indiquant que pour l'instant le résultat est en négatif mais que c'est normal compte-tenu du fait que le but n'est pas de faire du bénéfice avec cela de manière générale. Un point sera refait en fin de saison.

Emmanuelle rappelle que la somme de 1 000 € a été prévue pour soutenir les formations au Brevet Fédéral ainsi que 300 € pour la formation au CQP MAM ; les demandes doivent être envoyées d'ici la fin de la saison pour procéder ensuite à une répartition au prorata.

b. Communication des RIB au trésorier

Jean-Claude rappelle que le remboursement des frais peut se faire par virement, plus rapide et plus économique (0.20 € par virement au lieu d'un timbre) ; toutes les personnes qui souhaitent se faire rembourser ainsi sont donc vivement invitées, si cela n'a pas déjà été fait, à communiquer leur RIB à Jean-Claude.

c. Information sur les demandes de subventions

Il va être essayé de demander des subventions pour cette saison (Conseil Départemental de l'Hérault notamment – pour le Gard les demandes étaient à faire en septembre – et CNDS sur le Gard et l'Hérault).

Toutefois, cela risque d'être compliqué car la structure Comité Interdépartemental est récente, méconnue à ce jour, et ne dispose pas en tant que tel d'un compte de résultat sur la saison précédente puisque c'était avant la fusion.

d. Don à l'ENA suite au futur stage Hommage à Maître Tamura du 10/06/2018

Emmanuelle indique que suite au stage Hommage à Maître Tamura se tiendra le 10/06/2018 (étant traditionnellement « en faveur » de l'ENA – Ecole Nationale d'Aïkido).

Il est proposé que suite à ce stage, si les recettes permettent de verser le produit restant (déduction faite des frais) à l'ENA, il y soit procédé en plus des 16 € que le Comité Interdépartemental paie en tant que membre « simple ».

La décision est mise aux votes : elle est adoptée à l'unanimité.

3. POINTS TECHNIQUES

a. Nouveaux BIFA et renouvellements à proposer à la Fédération

La liste des BIFA proposée par Jacques est la suivante :

- **Candidats ayant satisfait à l'épreuve de renouvellement :**

- 1 candidat – Familles Rurales de Milhaud (Gard)

- 1 candidat – Saint Privat des Vieux (Gard)

Il est proposé d'ajouter les candidats au Brevet Fédéral qui avaient eu le BIFA pour sécuriser leur situation pour la

saison prochaine, dans l'attente qu'ils obtiennent le Brevet Fédéral (présenté cette année ou l'année prochaine) :

- 1 lauréat – Aïkido Club Clermontais (Hérault)
- 1 lauréat – Centre Régional d'Aïkido de Sète (Hérault)
- 1 lauréat – Minami Aïkido Servian (Hérault)

• **Candidat ayant suivi avec satisfaction la formation pour une première délivrance de BIFA :**

- 1 lauréat – Saint Privat des Vieux (Gard)
- 1 lauréate – Familles Rurales de Milhaud (Gard)
- 1 lauréat – Familles Rurales de Milhaud (Gard)

Les noms seront communiqués à la FFAB pour qu'elle puisse envoyer les nouveaux diplômes (avec le timbre de la saison 2018-2019) et les timbres de la saison 2018-2019 uniquement pour les renouvellements (à apposer sur le(s) timbre(s) précédent(s) du diplôme déjà obtenu).

La question est posée de savoir à partir de combien de personne minimum une session est maintenue, afin d'éviter d'avoir uniquement deux ou trois candidats déclarés (même si parfois d'autres se « greffent » en plus sans s'être inscrits) ?

Il est proposé de demander l'inscription de cette question à l'ordre du jour de la prochaine Commission Technique, en demandant également que soit évoquée la question de la spécification « Enfants » dans le cadre de ce diplôme.

b. Information sur les nouveaux gradés (session de février 2018)

Ont été admis lors de la session de février 2018 à Vendargues et Marignane :

- Shodan (1 candidat admis sur 1)
 - o 1 lauréat – Sauvian (Hérault) ;
- Sandan (1 candidat admis sur 2) :
 - o 1 lauréat – Gignac (Hérault) ;
- Yondan (1 candidat admis sur 1) :
 - o 1 lauréat – ANSD / Salindres (Gard).

c. Liste des examinateurs

La liste est inchangée à ce jour (voir celle annexée au relevé CSDGE de mars 2017)

Pour rappel elle peut être mise à jour chaque année, la condition étant d'avoir suivi un stage examinateurs/enseignants sur les deux dernières saisons (à défaut soit la liste peut être mise à jour soit les personnes ne seront pas sollicitées pour être examinateurs). Cela pourrait être étendu à trois saisons du fait qu'il y a assez peu de stages enseignants/examinateurs et que la formule devrait changer à partir de la saison prochaine (dissociation entre stage examinateurs et stage enseignants).

d. Nouveaux membres de la Commission Technique

Il est proposé d'intégrer deux nouveaux membres à la Commission Technique, récents lauréats au Yondan et titulaires d'un diplôme d'enseignement : Guillaume Duroux et Kevin Béchir.

La décision est adoptée à l'unanimité.

e. Eléments relatifs au calendrier 2018/2019

Le projet de calendrier fédéral sera bientôt connu dans sa première mouture, permettant de lancer les travaux qui

devraient conduire à son élaboration en vue de la réunion de la Commission Technique du 10/06/2018.

N.B. : il est rappelé comme à chaque fois que les stages privés doivent s'organiser après la validation du calendrier du Comité Interdépartemental et ne pas interférer avec celui-ci (concomitance de lieux et dates).

L'Assemblée Générale du Comité Interdépartemental se tiendra début septembre si possible.

Jean-Claude déplore qu'il y ait eu aussi peu d'enfants au stage fédéral de Jean-Pierre Pigeau à Nîmes au mois de décembre. Toutefois, il est indiqué que d'une part c'était déjà beaucoup mieux que la dernière fois, et, surtout, que le stage à proprement parler est surtout un stage « Enseignement Jeunes » destiné aux enseignants et adultes (qui pour le coup se sont très moyennement mobilisés, en particulier le dimanche matin).

La question des cadeaux pour les stages enfants est également abordé.

Il est retenu de ne pas faire de cadeaux systématiquement (mais un goûter oui) ; pour les deux stages de fin mai (Vergèze et Béziers), Jean-Claude indique avoir des idées qui pourraient être réalisées en nombre pour un budget raisonnable.

Le budget de 300 € est convenu pour étudier, en lien avec la Commission Enfants/Jeunes (responsable : Caroline Pappalardo), ce qui pourrait être réalisé concrètement pour cette saison afin que les enfants puissent avoir quelque chose de sympa qui « serve » aussi la communication et la diffusion de l'image de l'aïkido.

3. POINT MATERIEL

François indique que la situation des tatamis est à ce jour régularisée :

- les tatamis de Carcassonne ont bien été récupérés en fin de saison ;
- une convention tripartite a été signée avec la Commune de Servian et l'association Minami Aïkido 34 pour l'utilisation du domaine public communal (salle) avec les tatamis prêtés à l'association stockés à l'intérieur ;
- il reste des tatamis stockés au Pouget (chez Christian) et à Bédarieux (chez François) si des clubs en ont besoin pour des démonstrations ou des lancements d'activités.

L'ordre du jour étant épuisé et aucune question diverse n'étant posée, la séance est levée à 19h00.

La présidente

Le secrétaire

Le trésorier

Emmanuelle Ranchoup

François Pottier

Jean-Claude Saunier